

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mille vingt- quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Fabien PIVETTE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

Absents avant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à Audrey MAZUREK
Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Rolande REBYFFE
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à Jean Jules MORTEO
M. Priam PUCA pouvoir à Marie BEAUMELOU
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphanie LAFINE
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Albert ALFANDARI

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE,

N° 20241306-30 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public – Mission Locale Cœur Val d'Oise

Le Tribunal de Commerce de Cergy Pontoise a prononcé la liquidation judiciaire de la Mission Locale Nord Val d'Oise ainsi que de l'École de la 2ème chance (E2C) sur le territoire de la CCHVO et donc de Champagne.

Suite à une concertation le 29 février 2024 avec la Préfecture et les différents partenaires concernés il a été proposé une extension territoriale de la Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO) de Taverny à l'ensemble de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) afin de permettre de garantir un accompagnement et un suivi pérennes des jeunes Champenois.

Pour ce faire, la commune doit décider d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la MLCVO.

Cette solution offrira une garantie de prise en charge efficiente des jeunes en besoin d'insertion professionnelle. A cet effet, les jeunes seront reçus dans des locaux positionnés à Beaumont sur Oise et à Persan, dans les anciens locaux de la MLNVO.

Il est précisé que la CCHVO prendra en charge les coûts de participation de l'ensemble de ses communes membres.

En conséquence, il est proposé d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public constituant la MLCVO.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, et notamment son article 21 relatifs à la création des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu Décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu la liquidation judiciaire du Hub de la Réussite en date du 5 février 2024, entraînant la fermeture de la Mission Locale Nord Val d'Oise (MLNVO) ainsi que de l'École de la 2ème chance (E2C),

Vu le courrier du Préfet daté du 8 février 2024, informant de la prise en charge provisoire des jeunes du territoire par la Mission Locale Cœur Val-d'Oise (MLCVO) et par France Travail,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Mission Locale Cœur Val-d'Oise en date du 27 mars 2024 approuvant l'absorption du territoire de la Mission Locale Nord Val-d'Oise par le GIP insertion — MLCVO.

Vu la lettre d'intention adressée le 19 mars 2024 par la Commune de Champagne sur Oise à Madame la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances confirmant l'accord de principe de territorialisation de la commune à la MLCVO,

Considérant la réunion organisée par Madame Christel BONNET, Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances, le 29 février 2024, validant le projet d'extension territoriale de la MLCVO (Mission Locale Cœur Val-d'Oise) pour couvrir l'ensemble du territoire de la Mission Locale Nord Val d'Oise (MLNVO) qui a fermée.

Considérant l'importance de garantir une couverture continue du service d'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes en difficulté du territoire de Champagne sur Oise, suite à la disparition du Hub de la Réussite.

Considérant que les Missions Locales jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle en offrant des services d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement de proximité.

Considérant que la Mission Locale Nord Val d'Oise a été liquidée judiciairement le 5 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'offrir des solutions de suivi des jeunes Champenois qui étaient suivis par la mission locale,

Considérant la nécessité de trouver une solution pérenne pour remplacer les services offerts par la MLNVO et reconnaissant la proposition d'extension de la MLCVO comme la plus appropriée,

Considérant l'adhésion initiale de la CCHVO à la MLNVO puis au HUB de la Réussite, marquant l'engagement continu de la Commune de Champagne sur Oise pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Considérant l'engagement de la CCHVO à maintenir un niveau de financement adapté à cette nouvelle structure,

Considérant que le versement de cette participation est conditionné à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion et résidant sur le territoire de la CCHVO,

Considérant la proposition de la Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO) d'étendre son territoire d'intervention sur les communes de la CCHVO,

Considérant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Insertion organisant l'action de la MLCVO,

Vu l'avis favorable de la commission affaires sociales du 4 juin 2024,

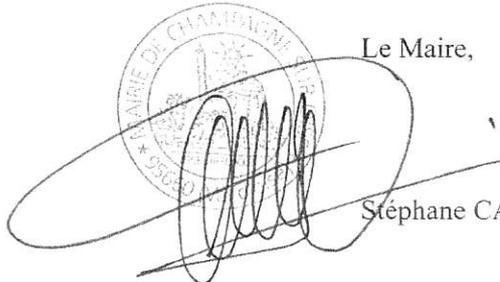
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 8 pouvoirs),

APPROUVE la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Insertion et les conditions d'adhésion,

APPROUVE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public Insertion afin d'assurer la continuité et le développement des missions d'insertion professionnelle et sociales des jeunes sur son territoire d'intervention et l'extension de son intervention sur le territoire communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette adhésion.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 14 juin 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 07/06/2024
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28
Dont pouvoirs : 8

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »